

ADMINISTRATION
COMMUNALE

DE LA VILLE DE VIANDEN

AVIS Commodo et Incommodo

No. du dossier de demande : 1/26/0065

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la Ville de Vianden porte à la connaissance du public que l'Administration communale de Vianden a introduit une demande de modification de l'autorisation relative à l'exploitation d'une piscine à Vianden, numéro cadastral 514/1303, section A de Scheuerhof.

Le dossier de la demande ainsi que les plans y relatifs pourront être consultés au secrétariat communal à Vianden pendant 15 jours, à savoir du 31 mars 2026 (jour de l'affichage) au 14 avril 2026 inclus.

Toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée au collège échevinal dans le délai susmentionné. Un délégué du collège échevinal recevra les réclamations verbales au secrétariat communal à Vianden le 16 avril 2026, de 11h00 à 12h00.

Vianden, le 31 mars 2026

le collège échevinal

